



MINISTÈRE DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,  
DE LA RURALITÉ ET DES  
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



## Contrat de ruralité pour le territoire du Pays de Balagne

signé sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET,  
ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales,

entre

L'État, représenté par M. Alain THIRION, préfet de la Haute-Corse

et

Le syndicat mixte de pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Balagne, représenté par son Président, M. Paul LIONS, ci-après dénommé le porteur du contrat ;

en présence de :

La Collectivité Territoriale de Corse, représentée par le Président du Conseil exécutif de Corse, M. Gilles SIMEONI,

Le Conseil départemental de la Haute-Corse, représenté par son Président, M. François ORLANDI,

La Communauté de Communes Calvi Balagne, représentée par son Président, M. François-Marie MARCHETTI,

La Communauté de Communes du Bassin de vie de L'Île-Rousse, représentée par son premier vice-président, M. Vincent ORABONA,

La Communauté de Communes di e Cinque Pieve di Balagna, représentée par son Président, M. Lionel MORTINI,

ci-après dénommés les partenaires du contrat.

Les deux dernières formeront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 une communauté de communes unique.

## **Préambule**

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale.

Il s'inscrit en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département et de la Collectivité territoriale de Corse et doit notamment contribuer à la réalisation des objectifs ciblés par le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse :

1. Diminuer les facteurs de dépendance vis-à-vis de l'extérieur ;
2. Réduire les inégalités sociales et territoriales ;
3. Gérer durablement les ressources naturelles du territoire ;
4. Mettre l'économie au service de la création d'emplois et du partage des richesses produites ;
5. Mettre les ressources culturelles, identitaires et patrimoniales au service du projet de développement.

## **I) Présentation générale du territoire**

### **A) Le territoire du contrat**

Le Pays de Balagne s'étend, au nord-ouest de la Corse, sur le territoire de 36 communes regroupées en trois communautés de communes dont deux sont en cours de fusion et couvre une superficie de 95 739 hectares où vivent 22 700 habitants.

Il a été reconnu, par arrêté préfectoral, en novembre 2003, comme un territoire présentant une cohésion géographique, historique, culturelle, économique et sociale pour la mise en valeur des potentialités du territoire en s'appuyant sur une forte coopération intercommunale et sur l'initiative et la participation des acteurs locaux.

Entre le 20 juillet et le 5 septembre 2016, le comité syndical du Pays de Balagne et les trois conseils communautaires ont délibéré pour transformer le Syndicat mixte en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR). L'arrêté préfectoral du 24 octobre 2016 acte cette transformation.

### **B) Les enjeux du territoire**

La position d'attractivité de la Corse, au cœur du 1<sup>er</sup> bassin récepteur mondial du tourisme, génère des processus spéculatifs et inflationnistes qui se conjuguent pour renchérir le coût de la vie (effet d'exclusion des jeunes, des jeunes ménages et des familles de condition modeste).

Le tourisme et le BTP sont prédominants, au détriment de l'agriculture et des autres secteurs d'activités vecteurs d'emplois.

Enfin, l'urbanisation "généralisée" du littoral entre Calvi et l'Île-Rousse banalise les paysages (sur-urbanisation d'un nombre croissant d'espaces) et oppresse les milieux naturels.

A T O U T S	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une forte croissance démographique</li> <li>• Une attractivité touristique majeure (1<sup>ère</sup> destination corse)</li> <li>• Une amplitude de fréquentation répartie sur 3 saisons</li> <li>• Un patrimoine naturel riche et préservé</li> <li>• Un patrimoine paysager encore remarquable</li> <li>• Une agriculture diversifiée (vignes, vergers, élevage)</li> <li>• Des produits agroalimentaires à forte identité</li> <li>• Un artisanat d'art dynamique et structuré</li> <li>• Une production culturelle diversifiée</li> <li>• Un territoire structuré pour la cohérence des politiques et des actions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une densité de population faible (22 habitants/km<sup>2</sup>) et mal répartie sur le territoire</li> <li>• Une bi-polarisation littorale et un réseau de villages générateurs de déplacements</li> <li>• Un pic de fréquentation saisonnier qui engorge les équipements</li> <li>• Une pression foncière socialement et politiquement insoutenable</li> <li>• Des emplois de services précaires et sous-qualifiés</li> <li>• Une agriculture qui ne pèse que faiblement sur l'économie (2% du PIB)</li> <li>• Une offre de produits saisonnière déficitaire en volumes</li> <li>• Une balance commerciale fortement déficitaire qui marque la dépendance (alimentaire, énergétique et en matériaux)</li> <li>•</li> </ul>	F A I B L E S S E S
O P P O R T U N I T É S	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ S'appuyer sur une identité culturelle forte pour soutenir des productions locales de qualité</li> <li>➤ Rééquilibrer le développement en affirmant l'image des territoires</li> <li>➤ Accompagner l'installation de nouvelles activités en adéquation avec l'identité, la qualité, l'image.</li> <li>➤ Coordonner les acteurs pour générer une économie endogène (acteurs touristiques, culturels et producteurs)</li> <li>➤ Développer les compétences basées sur les savoir-faire et ressources locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accentuation des déséquilibres territoriaux et de la désertification</li> <li>➤ Accroissement du risque de grands incendies</li> <li>➤ Augmentation des disparités sociales</li> <li>➤ Développement du recours aux produits exogènes pour satisfaire le marché</li> <li>➤ Folklorisation de la culture</li> <li>➤ Fermeture des milieux naturels et banalisation des paysages</li> <li>➤ Désillusion de la jeunesse</li> </ul>	M E N A C E S

Pour chacune des six thématiques prioritaires composant le contrat, des enjeux sont spécifiques au territoire de Balagne :

1. L'accès aux services publics et marchands et aux soins se pose en termes d'armature urbaine pour les commerces et services de première nécessité, puis en termes de déplacements vers les zones urbaines ;

2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs : Trois niveaux de polarité urbaine ont été définis dans le SCoT : Les agglomérations principales de Calvi et l'Île-Rousse, Les bourgs-centres de Lumio, Calenzana, Belgodère et Olmi-Cappella et cinq pôles de proximité devant se renforcer afin de stabiliser la population (Algajola, Aregno, Galeria, Pietralba, Muro) ;
3. L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc.) : l'enjeu majeur de cette thématique consiste à valoriser les atouts naturels du territoire pour créer des produits et des emplois qui fondent une économie endogène et d'éviter l'écueil de l'exploitation des ressources par des circuits économiques exogènes qui appauvrissent le territoire et accentuent les inégalités ;
4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire : Le schéma de la mobilité multimodale en Balagne s'appuie sur la liaison ferroviaire et une voie douce entre les deux agglomérations. Trois points de connexion à ces infrastructures littorales sont prévus et doivent être accessibles à partir de navettes de transport en commun et d'aires de covoiturage ;
5. La transition écologique et énergétique : L'Agenda21 local du Pays de Balagne couvre les thématiques de l'énergie (efficacité énergétique dans l'habitat et les transports, développement des énergies renouvelables), de l'environnement (lutte contre les espèces invasives, protection de la biodiversité et éducation) et de la culture (patrimoine bâti, identité et savoir-faire) ;
6. La cohésion sociale : Cette thématique s'appréhende, en milieu rural, par le biais de la culture et des savoir-faire. C'est en partageant des usages et des valeurs communes que se construit le bien vivre ensemble.

Les partenaires au présent contrat entendent concentrer leur action sur quatre de ces axes, étant entendu que le projet de territoire est inclusif et transversal à l'ensemble de ces axes.

### **C) Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité**

#### **C.1. Stratégie et action de l'État :**

Un vaste mouvement d'exode rural, au cours des cinquante dernières années, a vidé la montagne où résidait l'essentiel de la population, au profit des plaines et des cordons littoraux. Les dernières années ont vu cette tendance se confirmer et le fossé continue de se creuser entre les communes de piémont et celles du littoral, qui connaissent *a contrario* une forte dynamique démographique et un certain développement économique. Les villages « de l'intérieur » restent marqués par une poursuite de leur dévitalisation. La Haute-Corse se caractérise donc par une dualité, tant géographique que sociologique et économique : montagne et plaine, ruralité et zones plus urbanisées, dévitalisation et essor économique s'opposent sur le territoire. Faire évoluer cette situation constitue donc un enjeu majeur. En particulier, une politique volontariste d'égalité des territoires, qu'ils relèvent indifféremment de la montagne ou de la plaine, mène naturellement à se pencher sur la question de la ruralité.

*Rural, reconquête nécessaire : mobilisation des moyens de l'État et des collectivités.* Les remontées issues du « terrain », qu'il s'agisse de saisines directes ou encore d'éléments échangés lors de rencontres, ont permis de définir une stratégie d'approche des questions dites de la « ruralité » sur

l'ensemble du département.

Il ressort que les problématiques les plus sensibles du « rural » en Haute-Corse demeurent la santé au travers de l'accès et de la couverture de soin, l'emploi, le développement du territoire rural et/ou un maintien de l'attractivité (notamment par le maintien d'un accès aux services publics – poste, MSAP, gendarmerie... – ou encore via le numérique qui en est un des leviers), l'enseignement et bien évidemment l'agriculture. Les questions relatives à l'énergie semblent également susciter intérêt. Pour traiter de ces problématiques, plusieurs leviers sont disponibles, qu'ils soient financiers, fiscaux, ou sous la forme de prestations en ingénierie territoriale au sens large. C'est donc l'ensemble des services (État, collectivités locales et Collectivité territoriale de Corse) qui se mobilisent. Les moyens de leur mobilisation prennent plusieurs formes, qu'il s'agisse d'ingénierie ou de finances.

La constitution d'un comité de suivi à l'échelle départementale. La constitution d'un comité de suivi, notamment des actions initiées à l'issue des comités interministériels à la ruralité (CIR) de 2015, mais pas uniquement, est un bon outil d'animation des politiques en faveur du rural. Les interactions fortes entre les politiques nationale et locale en faveur du rural, leur nécessaire articulation, militent pour un travail partenarial et intégré entre État, élu du territoire et collectivités de Haute-Corse. Mobilisé en mai dernier, invitant toutes les parties prenantes, ce comité départemental de suivi des mesures des CIR a d'ailleurs dépassé le cadre d'une simple chambre d'examen des actions et des objectifs associés : si ce suivi constitue effectivement un bon repère des avancées sur le territoire, le comité a surtout été un lieu d'échange, de partage des actions à lancer, amplifier.

Compte tenu de ce qui précède, la composition de ce comité départemental « ruralité », resserrée dans sa composition compte tenu de sa dimension opérationnelle, s'est articulé de la façon suivante (instances invitées) :

État : Préfet plus un membre du corps préfectoral désigné « référent ruralité », DDTM, DDCSPP, DASEN, DDFIP, ARS, DIRECCTE, Gendarmerie.

Collectivités et élus : un parlementaire ; deux représentants du Conseil départemental ; deux représentants de la Collectivité territoriale de Corse ou des agences qui la composent ; deux représentants de l'Association des maires et deux représentants des communautés de communes.

Autres partenaires : un représentant pour la chambre d'agriculture, Mission locale « rurale », Pôle Emploi, La Poste.

Toutes les thématiques répertoriées dans le tableau de suivi des mesures des CIR ont été passées en revue, chaque service établissant le bilan des actions déjà lancées. Par souci d'efficacité, il fallut cependant recentrer l'action et l'articuler autour de principaux pôles, quelles que soient d'ailleurs les orientations prises au titre de la réforme de l'échelon infra-départemental et de l'organisation territoriale future qui y sera associée.

## **C.2. Stratégie et action locale :**

Le Pays de Balagne a élaboré deux documents stratégiques de développement :

- un **Schéma de Cohérence Territoriale** pour choisir les orientations de son développement :
  - Objectif 1 : Fonder une stratégie de développement territorial sur un modèle urbain économe et sur la valorisation des ressources et des atouts balanins ;
  - Objectif 2 : Renforcer la solidarité territoriale et inter-territoriale entre les différents villages du littoral, du piémont et des espaces de montagne ;
  - Objectif 3 : Assurer l'avenir du territoire par une économie attractive, performante, durable, démultipliée par le renforcement des filières innovantes et endogènes.

Le SCoT engagé en septembre 2010 pourrait être arrêté fin 2016.

- un **Agenda 21 local** pour prendre en compte, dans toutes les réflexions, les thématiques de :
  - l'énergie : efficacité énergétique dans l'habitat et les transports, développement des énergies renouvelables ;
  - l'environnement : lutte contre les espèces invasives, protection de la biodiversité et éducation ;
  - la culture : patrimoine bâti, identité et savoir-faire.

Le Pays de Balagne a été reconnu « Agenda 21 local France » le 29 octobre 2015.

Sur la base de ces deux documents, des dispositifs contractuels ont été actionnés pour concrétiser des actions :

- un **Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte** qui a donné lieu à la signature d'un contrat de transition énergétique le 12 mai 2016.

Ce programme comporte trois actions :

1. Structuration de l'éco-mobilité par l'aménagement et la signalétique de parcs relais et d'aires de covoiturage et l'aménagement d'une voie douce entre Calvi et L'Île-Rousse ;
2. Acquisition de vélos tous chemins à assistance électrique et stations de recharges photovoltaïques ;
3. Animations scolaires écocitoyennes.

Un budget total de 625 000 € HT est consacré à ce programme, financé à hauteur de 80 % par le fond de financement de la transition énergétique.

- une **Plate-forme de Rénovation Énergétique de l'Habitat** qui s'adresse aux propriétaires occupants ou bailleurs et aux copropriétés pour un objectif de 60 logements rénovés en trois ans.

Ce projet a été conçu pour concilier à la fois la rénovation de l'habitat dans le respect de ses caractéristiques patrimoniales, l'amélioration de la qualité de vie des habitants et l'accompagnement et le soutien des entreprises locales du BTP. Dans l'esprit de conforter les structures et emplois existants et mettre en valeur les compétences acquises, il s'appuie sur l'Espace Info Énergie de Balagne et s'articule avec l'OPAH du bassin de vie de L'Île-Rousse.

La plate-forme s'efforcera, dans la mesure du possible, de promouvoir les savoir-faire constructifs anciens et la construction bio-sourcée pour favoriser l'essor d'une économie créatrice d'emplois locaux fondée sur la valorisation des ressources locales renouvelables.

Le coût total de ce projet, déployé sur 3 ans, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016, s'élève à 236 900 € financés à 60 % par l'ADEME.

- un **programme européen LEADER** pour expérimenter des processus de développement endogène :
  - LEADER 2007-2013 pour bâtir une économie du tourisme patrimonial ;
  - LEADER 2014-2020 pour développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes.

Cinq axes principaux sont déclinés sur cette seconde programmation :

- Structurer les acteurs et les richesses du territoire pour identifier les ressources valorisables et créer les conditions de leur exploitation ;
- Créer l'activité et développer les compétences en encourageant la professionnalisation et la création d'entreprises ;
- Promouvoir les productions et les usages par des actions de démonstration et de sensibilisation ;
- Coopération envisagée avec des partenaires sardes sur des actions de formation et de mise en valeur de matériaux biosourcés.

Pour mettre en œuvre ce programme, le territoire de Balagne bénéficie d'une dotation financière globale du FEADER d'un montant de 1 034 767,86 euros.

### **C.3. Stratégie et action de la Collectivité territoriale de Corse :**

La CTC, dans le droit fil du PADDUC et de son « Plan montagne » s'est fixée des orientations claires concernant la politique de la ruralité et de la montagne depuis, notamment, la délibération n°16/105 AC de l'Assemblée de Corse approuvant la réactivation du comité de massif de Corse/Comitatu di a Montagna corsa, datée du 26 mai 2016 :

- La relance et la recomposition du Comité de massif Corse où siègent désormais membres de droit 89 membres, dont l'ensemble des membres de l'Exécutif de Corse, des élus désignés par l'Assemblée de Corse, des départements, de chaque EPCI rural et de montagne, des représentants de communes, des chambres consulaires, du CESC, des acteurs économiques et sociaux : Le Comité de Massif exerce les compétences dévolues par Loi et constitue le lieu privilégié de définition d'une politique territoriale cohérente en faveur de la ruralité de la Montagne insulaire ;
- L'élaboration sous l'égide du Comité de massif, du premier Schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne corse : celui-ci, de portée quinquennale 2017-2022, revêt la dimension d'un plan d'actions opérationnelles sur des opérations d'aménagement transversales et/ou structurantes à l'échelle du Massif corse, nécessaires à l'objectif de réduction de la fracture territoriale existante. Ce Schéma central agit en complémentarité de l'action de la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre des contrats de ruralité ;
- La réalisation d'une contractualisation territoriale de type « Pacte d'intervention territoriale » pour les PETR et EPCI du territoire dans le but de programmer les opérations économiques,

culturelles et surtout infrastructurelles (sportives et culture, eau et assainissement), ne faisant pas l'objet du contrat de ruralité.

- La demande d'inscription de la Corse en tant que massif insulaire, présentant les caractéristiques d'île-montagne, reconnaissant par là même l'état de cumul de contraintes naturelles auxquelles elle est confrontée, pesant sur la vie économique des entreprises et les services publics. Cette demande, acceptée et soutenue par le gouvernement, est aujourd'hui reconnue dans l'acte II de la Loi Montagne : elle permettra de fonder des demandes d'adaptation des normes sur le plan, notamment, de la fiscalité, du développement économique, de l'éducation, de l'urbanisme, de la santé...
- La promotion d'une zone fiscale prioritaire de montagne auprès de l'État, dans le but de favoriser l'émergence d'un entrepreneuriat solide dans les territoires ruraux et de montagne en atténuant les fortes contraintes auxquelles sont soumises les entreprises ;
- La participation active, tant au niveau de l'ingénierie que sur le plan financier, de la CTC dans le cadre des orientations et actions propres à chaque PETR telles que définies dans les contrats de ruralité.

## II) Objectifs et plan d'actions opérationnel

Dans une logique de projet de territoire, le contrat définit **des objectifs** pour les 6 thématiques prioritaires ainsi que celles qui ont été retenues *supra* au titre des enjeux locaux.

Afin d'atteindre ces objectifs, des **actions concrètes et opérationnelles** sont proposées.

Les budgets indiqués sur chaque plan d'action sont estimatifs. La répartition entre les financeurs autres que le pilote s'établira au travers d'une convention annuelle, sous forme d'avenant financier au contrat, conclue afin de convenir des engagements de l'ensemble des partenaires au titre de l'exercice budgétaire en cours. Établie chaque année lorsque les budgets de chacun des partenaires sont validés et délégués, cette convention exposera les types de financement, les formes de l'apport, la source et le montant des crédits à mobiliser pour chacune des actions nécessitant un financement pour l'année à venir.

La Collectivité territoriale de Corse et le Conseil départemental de la Haute-Corse adhèrent à la démarche engagée par les porteurs du contrat et s'y associeront dans le cadre des crédits qui seront définis par projet et par année.



<p style="text-align: center;"><b>Objectif et plan d'actions pour la thématique 1</b> L'accès aux services publics et marchands et aux soins</p>
--

**Objectif :** La couverture médicale de la Balagne est très inégale. Si les secteurs urbains de Calvi et de l'Île-Rousse sont bien dotés, il n'en est pas de même pour la zone montagneuse du Giussani et les villages de piémont. Pour pallier à ce déficit, des pôles de santé de proximité sont projetés à Belgodère et Olmi-Cappella. Ces locaux pourront recevoir l'accueil de jour itinérant pour les personnes âgées et accueillir des permanences médicales.

Par ailleurs, des professionnels de la santé (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes...) se sont regroupés pour créer une maison de la santé à l'Île-Rousse. Au sein de cette structure et en lien avec l'ARS et ses organes décisionnels, des investissements publics sont prévus pour profiter de ce pôle multi-compétences afin de mener des actions de prévention, d'éducation et de formation.

La MSP de L'Île-Rousse, comme celle de Calenzana, a vocation à s'inscrire dans la démarche de la communauté pluriprofessionnelle de territoire de santé, dans la perspective de le faire émerger.

Les actions concrètes et opérationnelles pour l'amélioration de l'offre de soins :

- **Action 1 : Amélioration de l'offre de soins par la création d'un pôle de santé publique au sein de la maison de santé de L'Île-Rousse**

**Pilote :** Communauté de communes du bassin de vie de L'Île-Rousse

**Partenaires :** Agence régionale de santé, CTC, professionnels de santé

**Financement :** Coût global 2 400 000 €HT dont 1 980 000 € à la charge des professionnels de santé et 84 000 € à la charge de la communauté de communes

- **Action 2 : Création d'un pôle d'accueil de jour à Belgodère**

**Pilote :** Commune de Belgodère

**Partenaires :** Communauté de communes, Agence régionale de santé, CTC, professionnels de santé

**Financement :** Coût global 360 000 €HT dont 72 000 € à la charge de la commune

- **Action 3 : Création d'un pôle santé de proximité à Olmi-Cappella**

**Pilote :** Commune d'Olmi-Cappella

**Partenaires :** Communauté de communes, Agence régionale de santé, CTC, professionnels de santé

**Financement :** Coût global 25 000 €HT dont 5 000 € à la charge de la commune

### Objectif et plan d'actions pour la thématique 3

L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc.)

**Objectif :** A l'échelle du territoire du Pays de Balagne, le SCoT s'attache à préserver les terres agricoles et les espaces naturels. Des actions de formation et de sensibilisation aux savoir-faire locaux et au patrimoine sont conduites dans le cadre du programme européen Leader et des actions de promotion du patrimoine, des savoir-faire et des produits locaux sont également menées.

Afin d'offrir une bonne lisibilité des équipements, attraits, services et règlements du territoire, il est nécessaire d'agrèger toutes les données existantes dans un seul outil numérique qui offre différents niveaux d'accès.

Pour rendre accessible ces informations sur tout le territoire, la résorption des zones blanches et l'amélioration des débits sont indispensables.

Les actions concrètes et opérationnelles pour l'amélioration de l'attractivité du territoire :

- **Action 1 : Mise en place d'un SIG localisant les points d'attrait** (commerces, services, loisirs, et sites touristiques naturels et bâtis), les sentiers, routes et rail, les aires de covoiturage, parcs relais, les lignes de transport en commun et points de location de vélos. Développement d'une application smartphone « Ma Balagne » dédiée à la mobilité liée aux activités. L'objectif est de faire rayonner les bourgs centres et pôles de proximité en identifiant des « points rendez-vous » dans les villages et en actionnant le transport solidaire par le biais de l'application)

**Pilote :** Pays de Balagne

**Partenaires :** services administratifs dotés de SIG (DDTM, INSEE, Conseil départemental...), professionnels du tourisme

**Financement :** Coût global 100 000 €HT dont 20 000 € à la charge du Pays de Balagne

- **Action 2 : Raccordement des villages à la fibre optique**

**Pilote :** Communautés de communes

**Partenaires :** CTC, fournisseurs d'accès

**Financement :** Coût global 900 000 €HT dont 180 000 € à la charge des communautés de communes

- **Action 3 : Implantation de « hot spots » wi-fi pour un accès public gratuit sur les lieux touristiques et places de villages**

**Pilote :** Communautés de communes

**Partenaires :** CTC, fournisseurs d'accès

**Financement :** Coût global 300 000 €HT dont 60 000 € à la charge des communautés de communes

## Objectif et plan d'actions pour la thématique 4

### Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

**Objectif :** Le schéma de la mobilité multimodale en Balagne s'appuie sur la liaison ferroviaire et une voie douce entre les deux agglomérations. Trois points de connexion à ces infrastructures littorales sont prévus et doivent être accessibles à partir de navettes de transport en commun et d'aires de covoiturage. Un contrat de transition énergétique, signé le 12 mai 2016, finance une étude d'aménagement et de signalétique des parcs relais et aires de covoiturage et l'aménagement d'une voie douce entre Calvi et L'Île-Rousse.

Les communautés de communes du bassin de vie de l'Île-Rousse et Calvi Balagne ont chacune mené une étude des besoins en déplacements sur leur territoire. Elles ont conclu à la nécessité de mettre en place des circuits réguliers de transport en commun et prévoient l'achat de minibus dans cet objectif.

Les actions concrètes et opérationnelles pour l'amélioration des mobilités locales :

- **Action 1 : Travaux d'aménagement des parcs relais et covoiturages**
  - **Pilote :** Pays de Balagne
  - **Partenaires :** CTC, Conseil départemental
  - **Financement :** Coût global 60 000 €HT dont 12 000 € à la charge du Pays de Balagne
  
- **Action 2 : Acquisition de minibus de transport en commun**
  - **Pilote :** Communautés de communes
  - **Partenaires :** CTC, Conseil départemental
  - **Financement :** Coût global 800 000 €HT dont 160 000 € à la charge des communautés de communes

- **Objectif et plan d'actions pour la thématique 5**
  - La transition écologique et énergétique

**Objectif :** Le Pays de Balagne a été reconnu "Agenda 21 local France" le 29 octobre 2015 sur la base d'une stratégie visant l'efficacité énergétique dans l'habitat et les transports, le développement des énergies renouvelables, la lutte contre les espèces invasives et la protection de la biodiversité.

A partir de ce positionnement stratégique, le déploiement d'une plate-forme de rénovation énergétique de l'habitat et un programme d'actions pour le développement d'une écomobilité l'a classé en Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte.

Les actions concrètes et opérationnelles pour la transition écologique et énergétique :

- **Action 1 : Réduction de la consommation énergétique publique**, à travers l'implantation de lampadaires photovoltaïques dans les sites isolés, la rénovation énergétique des bâtiments scolaires...

**Pilote :** Pays de Balagne

**Partenaires :** Communautés de communes

**Financement :** Coût global 450 000 €HT dont 90 000 € à la charge du Pays de Balagne

- **Action 2 : Développement de l'éco-mobilité multimodale**, par l'ouverture d'une voie verte et l'aménagement de parcs relais multimodaux, l'acquisition de vélos tous chemins à assistance électrique avec stations de recharge solaire

**Pilote :** Pays de Balagne

**Partenaires :** Communautés de communes

**Financement :** Coût global 577 000 €HT dont 115 400 € à la charge du Pays de Balagne

- **Action 3 : Conversion du parc de véhicules public vers l'énergie électrique solaire**

**Pilote :** Pays de Balagne

**Partenaires :** Communautés de communes

**Financement :** Coût global 1 075 000 €HT dont 215 000 € à la charge du Pays de Balagne

- **Action 4 : Préservation de la biodiversité des paysages**

**Pilote :** Pays de Balagne

**Partenaires :** Communautés de communes

**Financement :** Coût global 200 000 €HT dont 40 000 € à la charge du Pays de Balagne

- **Action 5 : Éducation et éco-citoyenneté**

**Pilote :** Pays de Balagne

**Partenaires :** Communautés de communes

**Financement :** Coût global 198 000 €HT dont 39 600 € à la charge du Pays de Balagne

### **III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat**

#### **A) La gouvernance**

Le **comité de pilotage** réunit les porteurs du contrat et y associe les partenaires.

Composé de 2 représentants de chacun des signataires, désignés par eux en leur sein, il assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat. Il se réunit de façon trimestrielle.

Il peut y associer des invités en fonction des sujets abordés.

#### **B) L'ingénierie mobilisée**

La composition de l'équipe projet intercommunale est constituée du bureau du PETR du Pays de Balagne.

L'organisation mobilisée par l'État pour l'accompagnement, la mise en œuvre et le suivi s'articule autour des sous-préfectures d'arrondissement, en charge de la territorialisation des politiques publiques. Il réunira autant que de besoin un comité technique, composé des signataires et partenaires *ad hoc* auxquels viendront s'ajouter tous les experts jugés opportuns. Ce comité technique jouera le rôle d'expert dans la mise en œuvre des objectifs opérationnels du contrat.

### **IV) Le suivi et l'évaluation**

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

### **V) La durée du contrat**

Le présent contrat entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il porte sur la période 2017 – 2020.

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

### **VI) Modification du contrat**

À la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

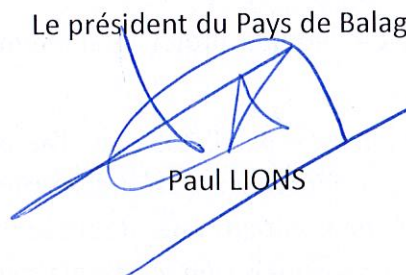
A Speloncato, le 19 décembre 2016,

Le préfet de la Haute-Corse



Alain THIRION

Le président du Pays de Balagne



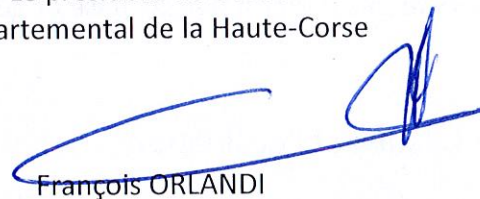
Paul LIONS

Le président du  
Conseil exécutif de Corse



Gilles SIMEONI

Le président du Conseil  
départemental de la Haute-Corse



François ORLANDI

Le 1<sup>er</sup> Vice-président de la  
communauté de communes  
du Bassin de vie  
de L'Île-Rousse



Vincent ORABONA

Le Président de la  
communauté de communes  
Calvi Balagne



François-Marie MARCHETTI

Le Président de la  
communauté de communes  
di e Cinque Pieve di  
Balagna



Lionel MORTINI

Le ministre de l'aménagement du territoire,  
de la ruralité et des collectivités territoriales



Jean-Michel BAYLET

**Annexe 1 : Calendrier prévisionnel de réalisation des actions (hors fonds professionnels de santé) :**

Thématique	Actions	2017	2018	2019	2020	TOTAL
1	Pôle de santé publique de L'Île-Rousse	150 000 €	270 000 €			420 000 €
	Pôle d'accueil de jour à Belgodère	150 000 €	210 000 €			360 000 €
	Pôle de santé de proximité d'Olmi-Cappella	25 000 €				25 000 €
3	SIG / application	60 000 €	40 000 €			100 000 €
	Raccordement à la fibre optique	150 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	900 000 €
	Hot spots wi-fi	50 000 €	100 000 €	100 000 €	50 000 €	300 000 €
4	Parc relais		30 000 €	30 000 €		60 000 €
	Acquisition de minibus		300 000 €	300 000 €	200 000 €	800 000 €
5	Réduction de la consommation énergétique	150 000 €	150 000 €	150 000 €		450 000 €
	Développement de l'éco-mobilité multimodale	50 000 €	200 000 €	327 000 €		577 000 €
	Conversion du parc de véhicules vers l'énergie électrique	375 000 €	350 000 €	350 000 €		1 075 000 €
	Préservation de la biodiversité	50 000 €	100 000 €	50 000 €		200 000 €
	Éducation à l'éco-citoyenneté	48 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	198 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 258 000 €</b>	<b>2 050 000 €</b>	<b>1 607 000 €</b>	<b>550 000 €</b>	<b>5 465 000 €</b>

## Annexe 2 : Contribution des actions à la réalisation des objectifs de l'État et de la CTC

Actions	Thématiques du Comité Interministériel						Objectifs du PADDUC					
	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	
Santé publique et proximité												
SIG, application smart-phone <i>Ma Balagne</i>												
Hot spots wi-fi et FTTH												
Travaux parcs relais et aires covoiturage												
Transport en commun												
Transition écologique et énergétique												

### **Les six thématiques du contrat interministériel aux ruralités**

1. L'accès aux services publics et marchands et aux soins
2. La revitalisation des bourgs centres
3. L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc.)
4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire
5. La transition écologique et énergétique
6. La cohésion sociale

### **Les cinq objectifs du PADDUC**

1. Diminuer les facteurs de dépendance vis-à-vis de l'extérieur
2. Réduire les inégalités sociales et territoriales
3. Gérer durablement les ressources naturelles du territoire
4. Mettre l'économie au service de la création d'emplois et du partage des richesses produites
5. Mettre les ressources culturelles, identitaires et patrimoniales au service du projet de développement